

Mettre fin sans attendre au secret bancaire

LE MONDE | 04.04.2013 à 11h57

Gabriel Zucman (Chercheur à l'Ecole d'économie de Paris)

Les aveux de l'ancien ministre du budget sont un triste moment pour la démocratie, mais il serait choquant que le pouvoir se contente de fustiger une "*faute morale*" dans l'espoir de limiter les dégâts politiques, sans saisir l'occasion de s'attaquer enfin sérieusement aux paradis fiscaux qui, comme la Suisse et Singapour, permettent aux plus fortunés d'échapper à l'impôt en toute impunité.

La situation est simple : l'évasion fiscale est massive et, jusqu'à présent, la France et les institutions internationales ont brillé par leur refus d'y mettre un terme, alors même que des solutions concrètes existent. L'affaire Cahuzac aura son utilité si elle permet de rompre avec cette situation délétère.

Que sait-on de l'ampleur de la fraude fiscale offshore ? N'importe qui peut se connecter sur le site Internet de la banque centrale suisse et y découvrir que des étrangers détiennent plus de 2 000 milliards d'euros en liquidités et placements financiers dans les coffres des banques helvétiques.

Bien qu'on manque de statistiques suffisamment fiables, il ne fait guère de doute qu'une part importante de ces fonds appartient à des Français. Tout laisse à penser également que la grande majorité des fortunes détenues sur les comptes suisses échappe à l'impôt, en profitant du secret bancaire et en se cachant derrière des pyramides de sociétés écrans.

N'importe qui peut aussi consulter les statistiques de la Banque des règlements internationaux et constater que, depuis quelques années, les dépôts offshore diminuent en Suisse et augmentent à Singapour et Hongkong.

Tout le monde le sait, mais rien ou presque n'est fait. L'affaire Cahuzac illustre à merveille la vacuité de la politique actuelle de lutte contre la fraude fiscale.

En avril 2009, les pays du G20 proclament "*la fin du secret bancaire*". Des dizaines d'accords d'entraide administrative sont

signées par les membres du G20 avec les paradis fiscaux, dont un entre la France et la Suisse.

UN COMPTE NON DÉCLARÉ

Quatre ans plus tard, le ministre des finances, Pierre Moscovici, sollicite les autorités suisses pour savoir si son ministre délégué possède un compte non déclaré.

La réponse, d'après M. Moscovici, est négative. Voici donc l'utilité de l'entraide administrative : elle permet de blanchir les blanchisseurs.

Les accords signés avec les paradis fiscaux ne fonctionnent pas car ils ne vont pas assez loin. Les informations bancaires ne sont pas échangées automatiquement, mais seulement à la demande.

Et, pour qu'une demande aboutisse, il faut que la France ait un soupçon préalable et bien établi qu'un de ses ressortissants fraude le fisc, ce qui dans la pratique est quasiment impossible.

Il faut également qu'elle fournisse le nom et l'adresse de la banque suspectée d'abriter un compte non déclaré – et seule la banque en question sera interrogée. L'entraide administrative, enfin, ne remonte pas dans le temps.

Voilà pourquoi les plus hautes autorités de l'Etat n'ont aucun moyen de savoir que le ministre du budget a un compte offshore sur la base du seul accord franco-suisse.

Personne ne l'aurait jamais su si, il y a dix ans de cela dans le Lot-et-Garonne, une conversation privée n'avait été captée fortuitement sur le répondeur d'un téléphone portable, alimentant une enquête judiciaire indépendante.

François Hollande a beau jeu de se sentir aujourd'hui "*trompé*" : il ne peut s'en prendre qu'à lui-même et à ses prédécesseurs, car la France n'a jamais rien entrepris pour véritablement percer le voile du secret bancaire.

Comment s'étonner dans ce contexte du sentiment d'impunité qui règne parmi les fraudeurs ? Comment s'étonner que les sommes d'argent détenues dans les paradis fiscaux soient aujourd'hui les

mêmes qu'avant le G20 de Londres ?

La situation actuelle est d'autant plus scandaleuse qu'il existe une solution simple et définitive : l'échange automatique d'informations bancaires entre pays.

TECHNIQUEMENT SIMPLE DE L'ÉTENDRE

Chaque année, l'administration fiscale française reçoit automatiquement des millions d'informations en provenance des banques domestiques, qui alimentent ensuite les déclarations préremplies des contribuables.

Ce système rend la fraude par l'intermédiaire de banques françaises impossible. Il serait techniquement simple de l'étendre aux pays de l'espace économique européen : les banques luxembourgeoises et chypriotes seraient tenues d'envoyer au fisc la liste des ressortissants français qu'elles ont pour clients, avec le montant de leurs avoirs et de leurs revenus, qui apparaîtraient ainsi dans les déclarations d'impôts.

Rien ne s'y oppose : ni la technologie, qui permettrait de traiter les informations obtenues, ni la volonté des paradis fiscaux de défendre leur secret bancaire, qui ne pèserait rien contre une coalition des grandes économies européennes, France et Allemagne en tête.

A terme, l'échange automatique, étendu aux pays du monde entier, mettrait un point final à la fraude fiscale offshore.

Les condamnations ronflantes des fautes de l'ancien ministre permettront peut-être au pouvoir de limiter les dégâts politiques. Elles ne feront rien pour faire progresser la justice fiscale.

Pas plus qu'une nouvelle loi sur la publication du patrimoine des élus, annoncée par le président de la République, dont on a du mal à voir en quoi elle aurait permis d'éviter la crise actuelle : comment l'authenticité des déclarations faites par les élus sera-t-elle vérifiée ?

La seule solution réside dans une initiative multilatérale. Jusqu'à présent, le gouvernement a brillé par son absence de leadership sur la scène européenne. Espérons que l'affaire Cahuzac soit

l'occasion d'un tournant.